
Séance du 31 août 2009

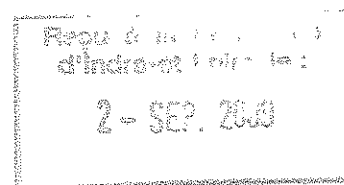
N°2009.08.A.1.

**OBJET : MARCHES DE TRAVAUX – PISCINE COUVERTE COMMUNAUTAIRE - AMENAGEMENT
DES ESPACES EXTERIEURS**

Le trente-et-un août deux mille neuf à seize heures trente minutes, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Monts sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE



Absent excusé :

- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ou en la forme négociée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu la convention de groupement de commandes constitué entre la Commune de Monts et la Communauté de Communes du Val de l'Indre en vue de la passation de plusieurs marchés pour l'aménagement des espaces extérieurs de la piscine couverte communautaire et la restructuration des abords de la RD 17 et du carrefour avec la rue du Servolet ;

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération n° 2009.03.A.1.1 du conseil communautaire en date du 26 mars 2009 approuvant l'Avant Projet modifié remis par le maître d'œuvre et fixant, à l'issue de cet Avant Projet modifié, le coût prévisionnel des travaux à 1 320 000 € HT ;

Vu la délibération du conseil municipal de Monts en date du 22 janvier 2009 approuvant l'avant-projet d'aménagement du carrefour formé par les rue de Servolet et du Val de l'Indre et arrêtant le prix prévisionnel des travaux à 195 000 € HT pour la tranche principale des travaux et 32 070 € HT pour la tranche conditionnelle ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne sur le site du BOAMP sous le n° 09-123633 et paru dans la Nouvelle République le lundi 22 juin 2009 ;

Vu l'avis rectificatif mis en ligne sur le site du BOAMP sous le n° 09-145424 et paru dans la Nouvelle République le vendredi 03 juillet 2009 ;

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre et après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :

- **D'autoriser** M. le Président, représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à signer, au nom de l'ensemble des membres du groupement, les marchés de travaux pour l'aménagement des abords de la piscine et de la RD17 à Monts avec les attributaires suivants :

lot n°		entreprise attributaire	maîtrise d'ouvrage	
			CCVI € HT	Cmne de Monts € HT
1	Travaux préparatoires, installations de chantier, terrassements, voirie, réseaux divers, signalisation, mobilier urbain	COLAS	305 342,22	154 793,08
2	Confortements de sols, fondations spéciales, enrochements, murs et murets, dalles portées, dallages et emmarchements	JAILLAIS	690 048,83	15 556,12
3	Eclairage public	CITEOS	77 915,70	31 811,20
4	Serrurerie, métallerie	SERMA	62 884,60	
5	Plantations, espaces verts	ARTISANS PAYSAGISTES	90 218,31	2 836,95
			1 226 409,66	204 997,35

Pour extrait conforme

Le Président,



Jacques DURAND

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

- 1 SEP. 2009

Publié ou notifié le :

- 2 SEP. 2009